

APPROPRIATION DU FIPAC AU NIVEAU NATIONAL-BURUNDI

I. Historique des Batwa du Burundi

Les Batwa du Burundi constituent une troisième composante sociale, minoritaire et autochtone. En effet, ils représentent environ 1% de la population burundaise. Ils sont dispersés sur tout le territoire national. Jadis, ils vivaient de la chasse, de la cueillette, de la pêche, de la forge ainsi que de la poterie. Jusqu'à une période récente, ces activités étaient considérées comme culturelles et professionnelles léguées par leurs ancêtres, leur permettant de s'auto-suffire dans leurs besoins fondamentaux. Actuellement, leur mode de vie a été perturbé par la coupe des forêts et la prise de possessions de ces forêts pour des fins agropastorales. Les activités des Batwa comme la chasse et la cueillette ne sont plus praticables et la poterie n'est plus rentable.

Leurs droits fonciers et coutumiers n'étant pas protégés, son style de mode vie traditionnel ayant complètement changé, tout cela les a forcés de vivre à la marge de la société. Ils ont été marginalisés et discriminés pendant des siècles par les autres composantes de la population burundaise. Ils étaient considérés comme des personnes de seconde zone, voués au paria, de sorte qu'ils étaient laissés à eux-mêmes par la société et les gouvernements qui se sont succédé au pouvoir. Ils vivent jusqu'aujourd'hui dans des conditions misérables malgré une protection constitutionnelle et la reconnaissance par les autres instruments internationaux.

II. LES AVANCES :

Malgré tous ces problèmes ci-haut cités, quelques avances se dégagent.

Social : la marginalisation et la discrimination disparaissent progressivement.

En ce qui concerne l'accès à la santé, il y a eu un grand changement ces deux dernières années suite à la mesure prise par le président de la République de la gratuité des soins pour les enfants de moins de cinq ans et les femmes qui accouchent.

Au niveau économique : Les appuis des différents bailleurs de fonds aux activités de développement des Batwa (Banque mondiale, Union Européenne, ...) s'observent. Il y a une amélioration de l'habitat dans certaines provinces (Gitega, Muramvya, Bururi, Bujumbura mairie).

Education : nous avons 6 Batwa qui ont déjà terminé l'université et 10 qui sont en cours de formation ; au niveau secondaire, on a au tour de 600 élèves, et au primaire, on compte plus de 20 000 écoliers.

Au niveau politique, des efforts sont entrain d'être consentis par le gouvernement burundais. La Constitution Nationale de la République du Burundi prévoit par cooptation 6 places des Batwa dans les deux chambres du Parlement du Burundi. Les Batwa sont représentés par un membre au sein de la Commission Nationale des Terres et Autres Biens et un autre à l'Inspection Générale de l'Etat.

Octroi de la carte nationale d'identité

III. Appropriation du FIPAC au Burundi

FIPAC est un Forum International des Populations autochtones d'Afrique Central

La première édition du FIPAC s'est tenue en avril 2007 à Impfondo, sur l'initiative du Gouvernement congolais avec l'appui des bailleurs de fonds. Le FIPAC est aussi organisé

conjointement par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), REPALEAC et les partenaires au développement.

L'une des recommandations du FIPAC 1 était l'institutionnalisation de ce FIPAC et son objectif est de promouvoir la collaboration avec les Peuples Autochtones de l'Afrique centrale dans la conservation et la gestion durable des forêts du Bassin du Congo. Cette stratégie implique à juste titre les Populations Autochtones dans la mise en œuvre du plan de convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale.

La deuxième édition s'est tenue toujours à Impfondo du 15 au 19 mars 2011 et avait pour thème central : « Droit des populations Autochtones et Dynamique de la Conservation de la Biodiversité dans le Bassin du Congo ».

Les deux FIPAC ont connu une large participation des populations autochtones de l'Afrique centrale, des représentants des gouvernements de la sous région, des ONGs régionales et internationales et des bailleurs de fonds. Le Burundi était représenté.

Depuis que le FIPAC est en place, les représentants des Batwa ont noué des relations avec le ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme dans le but de collaborer sur la question foncière et la gestion des écosystèmes forestiers et de l'eau. Comme résultats, des terres sont distribuées aux Batwa et d'autres discussions sont en cours pour une bonne collaboration dans les projets environnementaux.

Au niveau politique, la volonté politique d'intégrer les Batwa dans les sphères de prise de décisions existe bel et bien. On remarque aussi que la communauté internationale et les pouvoirs publics reconnaissent la question de participation des Batwa comme un aspect de bonne gouvernance et de justice sociale.

D'une façon générale, nous aimerions que cette fois-ci, au Burundi, il y ait une vision commune du FIPAC par les bénéficiaires, leurs représentants, les Décideurs et les partenaires de développement et dans un dialogue franc et sincère. Il faut alors une volonté manifeste du gouvernement dans l'appropriation du FIPAC.

Les Batwa, étant une communauté minoritaire ayant subi une discrimination, une marginalisation et une exclusion sans précédent, devraient être protégés par les dispositions légales progressistes rassurant.

Conclusion

Nous saluons les efforts consentis par les gouvernements de la sous-région à la reconnaissance des populations autochtones en Afrique centrale et leur implication dans recherche d'une solution durable de leurs problèmes. Nous interpelons les décideurs et les partenaires à nous accompagner dans ce processus d'intégration sociale, économique, politique, culturelle et environnementale.

Je vous remercie

Sénatrice Libérate NICAYENZI, point focal Burundi -REPALEAC